

Le climat, game changer des normes de management

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) et le Forum international des ac publication d'un amendement à 31 grandes normes de management, introduisant le comme enjeu-clé. Les explications d'AFNOR en 10 questions-réponses.

Écoutez cet article :



Publié le 04/03/2024, mis à jour le 20/03/2024 à 12:18 ⌚ Temps de lecture : 7 minutes



De quoi parle l'amendement A1:2024 publié par l'ISO

L'amendement A1:2024 place la question du changement climatique comme enjeu-clé

L'amendement A1:2024 place la question du changement climatique comme sujet sur lequel les organisations et leurs parties prenantes à questionner leurs enjeux, au sens des exigences des paragraphes 4.1 et 4.2 des normes de systèmes de management bâties selon la structure ISO 26000 : « *l'organisme doit déterminer si des enjeux découlent des changements climatiques* » (4.1) et « *les parties concernées peuvent avoir des exigences relatives aux changements climatiques* » (4.2). L'ajout de ce questionnement pouvait déjà être effectif, en assimilant le changement climatique à un enjeu. Cela donne à ce sujet une dimension supérieure et transversale, qui requiert une attention particulière.

Quelles sont les normes impactées ?

L'ISO a précisé que l'amendement A1:2024 portait sur 31 normes de systèmes de management incluant tout le périmètre QSE : ISO 9001, ISO 14298, ISO 16000-40, ISO 22163, ISO 26000-1, ISO 30301, ISO 34101, ISO 35001, ISO 37301, ISO 46001, ISO/IEC 27001, ISO 21401, ISO 20000-1, ISO 19443, ISO/IEC 19770-1, ISO 21001, ISO 37001, ISO 41001, ISO 44001, ISO 18788, ISO 21101, ISO 22000, ISO 37101, ISO 39001, ISO 45001.

Entérine-t-il la publication des normes dans une nouvelle version ?

De facto, la publication de l'amendement A1:2024 enrichit les normes concernées d'une nouvelle version, de la même manière qu'un amendement législatif modifie une loi, il fait exister le texte original et la nouvelle version, qui fait autorité dans sa forme ISO ou ISO/IEC pour chacune des 31 normes concernées. La nouvelle version EN ISO ou EN ISO/IEC suppose l'ouverture d'une enquête publique, qui aura lieu pour l'ensemble des normes concernées, et la traduction du texte en français pour la collection française.

Comment se le procurer et à quel prix ?

Comme l'amendement A1:2024 porte sur 31 normes, il est joint à chacune de ces normes dans un document de quelques lignes succinctes. Il peut être consulté gratuitement dans les organismes nationaux de normalisation affiliés à l'ISO, en effectuant une recherche : les normes concernées, qui, elles, restent payantes. Pour l'ISO 9001 sur la qualité, par exemple, [disposition sur son site internet ici](#) .

Pourquoi sort-il maintenant, et non à l'échéance des révisions des normes ?

Le contenu de l'amendement A1:2024 a été validé par l'instance de gouvernance technique ISO le 19 septembre 2023 à Brisbane. Cette décision devait déboucher sur une publication officielle en 2024, mais c'est le 23 février 2024 que la publication est survenue, annoncée par un communiqué de presse.

[et de l'IAF](#)  (*International Accreditation Forum*). Eu égard à l'ampleur de la problématique des impacts sur la vie de tous les jours, l'ISO a estimé qu'il était nécessaire de faire figure d'amendement immédiat, sans attendre que chaque norme entre en révision. Cela est en cours qui se trouvent déjà dans ce processus, comme l'ISO 9001, l'ISO 14001 ou l'ISO 37001. La nouvelle version intégrera l'intégralité de cet amendement. Nous [l'annonçons ici](#) à propos de l'ISO 14001:2025 et [ici à propos de la future ISO 14001](#).

Pourquoi introduire le sujet du climat dans les normes de management ?

Le changement climatique est un *game changer* qui bouleverse l'économie mondiale et les modes de vie. Les entreprises économiques s'organisent. C'est, par la force des choses, un sujet de management : la sécurité au travail parce que les environnements de travail sont impactés par la hausse des températures, le management de l'urbanisme parce qu'il y a lieu d'adapter et aménager les villes en fonction des nouveaux aléas, le management de la qualité dans le nucléaire parce que l'eau de refroidissement des réacteurs nucléaires sera prélevée dans le milieu à des températures supérieures affectant les performances. Tout comme le changement climatique a sa place dans les Objectifs de développement durable, le nouveau cadre européen sur le reporting extra-financier, il a sa place dans les normes de management à l'échelle internationale.

En quoi une organisation appliquant les normes doit-elle adapter sa façon de faire ?

De nombreuses organisations n'ont pas attendu l'amendement A1:2024 de l'ISO pour intégrer le sujet du changement climatique. Ce sujet est parfaitement soluble dans la matrice des risques et opportunités. Le changement climatique fait peser de nouveaux risques sur l'organisation, qui en retour crée de nouvelles opportunités (pour modifier son activité, développer de nouveaux modèles d'affaires, etc.). Les processus pilotes de processus devront accorder davantage de temps et de moyens sur ce point. Pour celles qui demandent un audit de certification, c'est là un enjeu incontournable.

Faut-il y voir un nouveau critère à prendre en compte lors de la certification ?

Cet amendement vient renforcer la considération des enjeux liés au changement climatique auxquels sont déjà confrontés les organisations. Les auditeurs accorderont une attention particulière à la politique de l'organisme l'obligation de démontrer qu'il n'y a pas d'enjeu, ou si enjeu il y a, qu'il est pris en compte dans la politique de l'organisme. Cette nouveauté n'appelle pas de transition ou un nouveau référentiel de management. Le certificat actuel n'est pas modifié. Les durées d'audit ne seront pas